



**COMMUNE DE  
RAEDERSHEIM**

Département du Haut-Rhin  
Arrondissement de Thann-Guebwiller

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE RAEDERSHEIM  
SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2015**

Nombre de Conseillers élus : **15**

Conseillers en fonction : **15**

Conseillers présents : **13**

Procuration(s) : **2**

Le **trois septembre deux mille quinze**, à 20h15, le Conseil Municipal de RAEDERSHEIM est assemblé en séance ordinaire après convocation légale en date du 27 août 2015 et en nombre valable, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie REYMANN, Maire.

**Présents :**

Mr Jean-Marie **REYMANN**, Maire.

Mr Jean-Paul **BEREUTER**, Mr Sylvain **DESSENNE** et Mme Christiane **EHRET** adjoints.

Mr Jean-Pierre **PELTIER**, Mr Gilbert **WEISSER**, Mme Huguette **GALLISATH**, Mr Hervé **MASCHA**, Mme Fatiha **FISCHER**, Mr Vincent **COMBESCOT**, Mr Tommy **MATTHERN**, Mme Maryline **HERMANN**, Mme Céline **VINCENT**.

**Absents excusés:**

Mme Nathalie **TARDY** qui a donné procuration à Mr Jean-Marie **REYMANN**.

Mme Marie-Paule **THOMAS** qui a donné procuration à Mme Christiane **EHRET**.

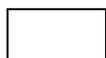
Madame Marion PERETTI est désignée comme secrétaire de séance.

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal en date du 29 juin 2015.
2. Modification de la durée du temps de travail de Mme Rachel FRID.
3. Dénomination de nouvelles rues.
4. Décision modificative n°2 (commune).
5. Convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un plateau sur la RD4bis.
6. Convention de mise à disposition d'une parcelle au profit d'ERDF.
7. Adhésion de la commune au GIC des 13 clochers.
8. Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse.
9. Divers

**1. Approbation du Procès-Verbal en date du 29 juin 2015**

Le compte-rendu de la séance du 29 juin 2015 a été adressé aux membres du Conseil municipal dans le délai requis. Il est adopté à l'unanimité (dont 2 procurations).



## 2. Modification de la durée du temps de travail de Mme Rachel FRID

En raison de l'ouverture d'une classe à l'école maternelle, Mme Rachel FRID, ATSEM, a accepté de modifier la durée de son temps de travail.

Il est proposé d'augmenter la durée hebdomadaire de service de Madame Rachel FRID de 57,04% (19,96/35<sup>ème</sup>) à 96,55% (33,79/35<sup>ème</sup>) à compter du 7 septembre 2015.

- Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- Vu** le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;
- Vu** l'avis favorable du Comité Technique Paritaire n°M2015.51 du 26 août 2015 ;
- Vu** la situation administrative de Madame Rachel FRID, ATSEM Principal 1<sup>ère</sup> Classe, classée au 7<sup>ème</sup> échelon, Indice Brut 488, Indice Majoré 422.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité (dont 2 procurations)** de modifier la durée hebdomadaire de service de Madame Rachel FRID de 57,04% à 96,55% à compter du 7 septembre 2015.

## 3. Dénomination de nouvelles rues

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'attribuer un nom de rue aux deux voies communales qui desservent le secteur des parcelles créées par l'AFUA et intégreront le domaine public dès la fin des travaux.

Il est nécessaire pour l'instruction des permis de construire et pour la gestion ultérieure de la voirie communale de nommer les nouvelles voies.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité (dont 2 procurations) :**

- d'attribuer le nom de « rue du Florival » et de « rue des Noyers » à ces nouvelles rues,
- d'autoriser Monsieur le Maire à acquérir les plaques de rue correspondantes.
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches administratives.

## 4. Décision modificative n°2 (Commune)

Afin de régulariser certaines inscriptions budgétaires, il est nécessaire de procéder à une décision modificative.

### **Section de fonctionnement**

#### **Dépenses**

611 : honoraires SCOT: - 4 000 €

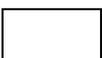
6226 : honoraires SCOT : + 4 000 €

### **Section d'investissement**

#### **Recettes**

10223 : Taxe Locale d'Équipement: - 5 500 €

10226 : taxe aménagement : + 5 500 €



Au vu de la convention ayant pour objet de fixer les modalités de la participation financière de l'AFUA aux travaux de réalisation d'un plateau surélevé, d'un trottoir réglementaire, de gestion des eaux pluviales de la route et de la mise en place d'un éclairage public au droit de la traversée des piétons, il est nécessaire de modifier le budget de la commune.

### **Section d'investissement**

#### **Dépenses**

2152 : réalisation d'un plateau et accessoires: 53 200 €

2031 : frais maîtrise d'œuvre : 2 800€

#### **Recettes**

021 : virement de la section de fonctionnement : 56 000 €

### **Section de fonctionnement**

#### **Recettes**

7788 : participation financière AFUA: 56 000 €

#### **Dépenses**

023 : virement à la section d'investissement: 56 000 €

Monsieur Jean-Marie **REYMANN** et Mr Jean-Paul **BEREUTER**, personnes intéressées, quittent la salle et ne prennent pas part au vote.

Mr Sylvain **DESSENNE**, 3<sup>ème</sup> Adjoint procède au vote.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres votants (dont 2 procurations)** d'approuver cette décision modificative.

## **5. Convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un plateau sur la RD4bis**

Les propriétaires des terrains classés en zone NAa du POS situés aux lieux-dits Eckenacker et Oben Am Dorf, se sont regroupés pour créer une Association Foncière Urbaine Autorisée (AFUA) et créer des parcelles destinées à la construction.

Le futur lotissement sera desservi depuis la RD4bis par un accès, déjà existant (chemin rural) qui sera réhabilité et constituera la desserte principale du lotissement.

L'extension de la zone agglomérée du village ainsi que la modification des caractéristiques de l'accès existant impliquent certaines actions à mener, pour assurer la sécurité des usagers de la route. Il a été décidé d'opter pour la réalisation d'un plateau surélevé sur la RD4bis au droit de son intersection avec l'accès au lotissement.

Pour ce faire, une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Commune et le Département du Haut-Rhin doit être signée. La Commune portera la maîtrise d'ouvrage déléguée, la maîtrise d'œuvre et la prise en charge financière de ces travaux.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Mme Marie-Paule **THOMAS**, adjointe, à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage.

Monsieur Jean-Marie **REYMANN** et Monsieur Jean-Paul **BEREUTER**, personnes intéressées, quittent la salle et ne prennent pas part au vote.

Mr Sylvain **DESSENNE**, 3<sup>ème</sup> Adjoint procède au vote.



Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres votants (dont 2 procurations)** d'autoriser Mme Marie-Paule **THOMAS**, adjointe, à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Département du Haut-Rhin.

#### **6. Convention de mise à disposition d'une parcelle au profit d'ERDF**

Ce point est ajourné.

#### **7. Adhésion de la commune au GIC des 13 clochers**

Le Groupement d'Intérêt Cynégétique (GIC) des 13 clochers dont fait partie la commune de Raedersheim a pour mission de définir et de faire appliquer les règles communes de gestion de la faune et d'aménagement de leur territoire de chasse dans le cadre de la politique générale fixée par la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage.

Tout cela nécessite des moyens humains et financiers qui sont notamment trouvés dans les cotisations payées par les communes membres fixé à 0,25€/ha loué.

L'adhésion des communes reste facultative et est soumise à une délibération du Conseil Municipal.

La cotisation représenterait pour la commune un montant de 102,51€ (*410,027ha x 0,25€*).

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité (dont 2 procurations)** d'adhérer au GIC des 13 clochers.

#### **8. Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse**

En 2007, la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG) et les communes de Buhl, Bergholtz, Guebwiller, Issenheim, Jungholtz, Raedersheim, Rimbach, Rimbach-Zell, Soultz, Wuenheim et le Sivom Orzell se sont engagés auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans le cadre du Contrat Enfance-Jeunesse.

Ce contrat d'objectifs et de co-financement contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Ainsi au niveau de la CCRG, la CAF co-finance les services et équipements « petite enfance ». Au niveau des communes, elle participe au financement des services et équipements en direction de la jeunesse (accueils de loisirs, périscolaires) mais également aux actions en direction des préadolescents et des adolescents.

Ce contrat est arrivé à échéance en fin d'année 2014. De ce fait, afin de poursuivre le partenariat et le co-financement de la CAF, il convient de signer un nouveau Contrat Enfance-Jeunesse pour la période 2015-2019.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité (dont 2 procurations)** :

- de valider le renouvellement du Contrat Enfance-Jeunesse.
- d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre les démarches utiles en vue de la contractualisation avec la CAF.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le Contrat Enfance-Jeunesse pour la période 2015-2019 et tout document s'y rapportant.



**9. Divers****Point sur les autorisations d'urbanisme :**

Monsieur le Maire présente les autorisations d'urbanisme accordées au cours du premier semestre 2015.

**Réalisation d'un plateau surélevé sur la RD4bis :**

Les travaux de réalisation du plateau devraient avoir lieu du 19 octobre au 1<sup>er</sup> novembre. Une déviation sera mise en place.

**Rentrée des classes :**

L'école primaire compte 100 élèves : 37 en maternelle et 63 en élémentaire.

**Centre de Première Intervention :**

Le lieutenant Jean-Marc KUPEK a cessé son activité de chef de corps du CPI de Raedersheim, c'est le lieutenant Jean-Pierre REINPRECHT qui a pris le commandement le 1<sup>er</sup> septembre.

L'ASCL organise son tournoi de pétanque le **dimanche 13 septembre 2015** à partir de 9h30.

La prochaine séance est fixée au jeudi 15 octobre 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 23h00.

Fait à Raedersheim, le 3 septembre 2015.

Le Maire

Jean-Marie REYMANN

